



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAUVOX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

EXTERIEUR. ANGLETERRE.

Londres, le 9 novembre. — S. M. a eu depuis deux jours une légère attaque de rhumatisme goutteux, qui l'empêchera probablement de quitter Windsor cette semaine pour venir à Londres.

— Le bruit relatif à la prochaine tenue d'un congrès pour les affaires de la Grèce prend de la consistance. Ce congrès doit, dit-on, se réunir au printemps prochain, et l'Angleterre, à ce qu'on assure, doit y avoir un représentant. Nous ne doutons nullement du désir que pourrait avoir la Sainte-Alliance de prendre la Grèce sous sa protection; mais nous ne voyons pas ce qui pourrait engager notre gouvernement à prendre part à des démarches qui sont en opposition directe, avec l'esprit de nos institutions, et de plus, avec nos intérêts comme nation. On sait bien ce que c'est que la protection d'un congrès moderne.

— Le *Morning Herald* et le *Courier* publient aujourd'hui la lettre suivante :

Paris, le 2 novembre.

« Depuis deux mois le cabinet français discutait la question de savoir si l'armée d'occupation serait retirée de l'Espagne; mesure que plusieurs raisons sérieuses rendaient presque nécessaire: une des principales était la conduite du gouvernement espagnol qui refusait de céder à l'influence du cabinet français. L'état déplorable de la Péninsule, les actes arbitraires auxquels elle est en proie, les désordres de son administration et les décrets rigoureux de Ferdinand, avaient convaincu nos ministres et les ministres de la Ste. Alliance qu'il était urgent de prendre des mesures pour ramener l'Espagne à une situation plus heureuse. Plusieurs propositions furent faites aux ministres de Ferdinand, telles que celles d'une amnistie qui ne serait pas un prétexte de proscriptions; un nouveau système de gouvernement; la reconnaissance d'une partie au moins des emprunts des cortès; enfin des garanties pour un retour à un meilleur ordre de choses. Toutes ces propositions n'ont eu aucun résultat; l'influence de la junte apostolique qui gouverne la Péninsule a opposé des obstacles insurmontables au rétablissement de l'ordre.

« La continuation du séjour de l'armée française en Espagne aurait été considérée comme une approbation donnée par la France à la marche suivie par l'autorité en Espagne, et la France ne pouvait prendre sur elle une telle responsabilité. Il a été en conséquence décidé dans le dernier conseil du cabinet que l'armée évacuerait l'Espagne, à l'exception de 22,000 hommes.

« Le ministère français est encore l'objet des attaques de tous les partis; la réponse la plus décisive qu'il puisse y faire est qu'il subsiste encore et qu'il est maintenant très-difficile de déterminer la limite de sa durée. Le roi aurait peut-être cédé aux sollicitations qui arrivent de tous les côtés, s'il n'eût pas craint qu'en changeant son ministère, il n'eût fait que donner lieu à de nouvelles remontrances aussi pressantes que toutes celles qui lui ont été adressées depuis le jour où il est monté sur le trône. Il n'eût certainement pas été difficile de renvoyer le ministère actuel: la difficulté était de savoir comment le remplacer. M. de Villèle, en attendant sa destination dans son palais, sourit à ses nombreux adversaires. MM. Corbière et Peyronnet n'ont pas fait de changement dans le mode de leur administration, et les autres ministres, dont personne ne parle avec aigreur, semblent ne prendre aucun intérêt à la guerre des journaux et des coteries, dont le résultat cependant pourrait mettre en danger leur existence politique.

« Le *Courier* fait, relativement à l'évacuation de l'Espagne, les réflexions suivantes :

« Nous répéterons ce que nous avons dit constamment. Cette mesure est en ce moment impraticable et incompatible avec le maintien de la tranquillité dans ce pays, et l'on peut à peine supposer que la France, ou plutôt les puissances alliées, puissent vouloir fournir un pareil commentaire de leur politique, en laissant ainsi l'Espagne au bout de deux ans, dans un état pire que n'était ce pays lorsque l'intervention fut décidée comme le seul moyen d'y apaiser toutes les dissensions. Nous avouons cependant et sans hésitation qu'il est plus aisé de discerner ce qui ne peut être fait, que d'indiquer ce qu'on peut faire avec quelque perspective raisonnable de succès. »

« Une autre feuille, le *Star*, après avoir donné la substance de la lettre du correspondant de Paris, dit :

« Il n'y a pas de doute que le gouvernement français ne soit placé dans une situation embarrassante au sujet de l'Espagne. On n'a obtenu aucun avantage par la marche de l'armée française des Pyrénées à Cadix, et par l'occupation subséquente de la Péninsule, et il est certain qu'au moment même où l'armée sera

retirée, on verra se renouveler des scènes semblables à celles qui furent le prétexte de la guerre. Cependant il est impossible qu'en tout état de choses le gouvernement espagnol puisse continuer à rester ce qu'il est, et presque tout changement, quel qu'il fût, serait un mieux. Personne ne saurait douter que ce gouvernement ne fût renversé au moment même où l'armée française serait retirée; mais l'abolition de la junte apostolique est une mesure si indispensable au bien-être de l'Espagne, qu'on doit l'accueillir comme un bienfait. Ferdinand est confirmé dans son obstination par de tels conseillers, et il est évident que ni les remontrances des puissances étrangères, ni son propre danger ne peuvent éveiller en lui le sentiment que les affaires sont mal administrées, et que son gouvernement accumule les malheurs sur l'Espagne. »

ALLEMAGNE.

Vienne, le 29 octobre. — Conformément aux promesses faites par notre cour, et vu l'état de tranquillité dont jouit maintenant le royaume des Deux-Siciles, notre armée d'occupation sera encore réduite pendant l'hiver. Une division entière en sera retirée et doit être en ce moment déjà en marche pour retourner dans la Haute-Italie.

« On assure dans le public que les affaires de la Grèce occupent beaucoup notre diplomatie depuis que le cabinet de Saint-Petersbourg a communiqué à notre gouvernement un nouveau projet tendant à pacifier ce pays.

Augsbourg, le 5 novembre. — Le Danube et l'Elle ont fait des ravages considérables aux environs d'Ulm. La Souabe bavoise a aussi éprouvé des dommages incalculables.

Toute la ville de Duhlau est abîmée, les eaux par leur violence ayant rompu les digues.

Le canon d'alarme s'est fait entendre sur plusieurs points de Wurtemberg. Partout dans ce pays les communications sont interrompues; des villages entiers ont été submergés. Beaucoup d'habitants ont perdu la vie sans qu'il ait été possible de leur porter le moindre secours.

Francfort, le 8 novembre. — L'empereur de Russie doit être de retour à Petersbourg depuis le 4 de ce mois.

— Le berger Grabe, qui avait été enfermé dans l'hospice de la Charité de Berlin pour y continuer ses prétendues cures magnétiques, vient d'être mis en liberté, mais avec la plus stricte défense de se mêler à l'avenir de guérisons, vu que les malades qu'on avait soumis à ses soins, sont en partie morts, et que les autres ont été guéris par tout autre moyen que celui du magnétisme. Il lui est particulièrement défendu d'assister d'autres médecins dans le traitement des maladies, ou de faire des invocations à Dieu auprès des malades, etc., etc.

SUISSE.

Genève, 2 novembre. — On assure l'ex-impératrice du Mexique (M^{me}. Iturbide) songe à venir se fixer à Genève, pour y veiller à l'éducation de ses enfants.

Les écoles d'enseignement mutuel commencent à se populariser dans la partie catholique du territoire de cette ville.

FRANCE.

Paris, le 10 novembre. — Malgré le mauvais état des chemins de travers inondés par la pluie, la population de toutes les communes des environs de Compiègne s'est portée à la rencontre du roi, et l'a accompagné jusqu'au château où S. M. est arrivée le 8. Après le déjeuner, le roi a chassé au tir.

— On estime que la suppression de l'état major-général de l'armée d'Espagne, celle de l'intendance-générale et les économies qui résulteront de la rentrée en France d'une partie de l'armée d'occupation, réduiront de 800,000 fr. par mois les dépenses extraordinaires que l'on a évaluées à 2 millions dans le traité avec l'Espagne.

— Les journaux ministériels sans lecteurs, sans abonnés, sans crédit, ne se soutiennent que par l'artifice. Aucun d'eux ne peut faire ses frais, et il faut que la caisse d'amortissement de l'esprit public soutienne leur débile existence.

Nous avons sous les yeux, dit le *Constitutionnel*, une lettre adressée par une feuille ministérielle à des fonctionnaires publics dont les emplois sont les plus étrangers aux débats de la politique, elle est ainsi conçue :

« Vous avez reçu notre journal depuis le mois dernier; nous pensons que vous ne vous êtes pas mépris sur le caractère et les avantages de cette feuille. Nous avons donc espéré que vous voudriez bien nous autoriser à vous compter au nombre de nos abonnés. En conséquence, nous avons l'honneur de vous remettre

une quittance d'abonnement en blanc, que nous vous prions de remplir vous-même, et en échange de laquelle vous pourrez nous envoyer un mandat sur Paris. »

— Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui une *Première lettre à un pair de France par M. de Chateaubriand*, où cet écrivain se propose d'examiner les questions politiques comme un moyen d'éclairer le public et de servir le roi.

Le noble pair commence par déclarer qu'aucun ressentiment ne conduit sa plume, et que personne ne désire plus que lui de voir cesser les oppositions royalistes. M. de Chateaubriand en appelle sans cesse au roi contre le ministère au nom de l'opinion.

« Le penchant naturel des cœurs vers un monarque qui les enchaîne par tant de qualités, a disposé, dit-il, les esprits à l'union. Il n'y a plus qu'un seul combat : c'est celui de l'opinion générale contre le ministère; mais ce combat qui se reproduit sur tous les points de la France, trouble le bonheur public et fait gémir les honnêtes gens.

« Un fait unique dans l'histoire des monarchies existe au moment où j'écris : l'acquiescement général et complet au nouveau règne, l'opposition générale et complète à l'administration.

« Il n'y a ni division ni partage dans les esprits; et l'opinion qui repousse l'administration, est en général celle qui, depuis trente ans, soutient la couronne. Il serait singulier que l'administration eût raison contre cette opinion.

« En tout tems, en tout lieu, dit M. de Chateaubriand, l'opinion publique, armée du bon droit, a remporté la victoire. »

Enfin, il sous-entend que si les ministres ne succombent pas, l'état serait placé dans un ordre de choses où l'expérience ordinaire ne peut plus servir de guide. »

L'ex-ministre traitera dans les lettres subséquentes de l'indemnité des émigrés et des intérêts des rentiers, de l'indépendance de la magistrature, des lois à faire, du rôle que la France pourrait jouer en Europe, de la position de l'Espagne et de ses colonies, des destinées futures de la Grèce, etc.

A ce sujet l'*Etoile* s'indigne; l'*Etoile* prétend que « M. de Chateaubriand a gâté en France l'esprit monarchique, qu'il a altéré les sentimens et changé les opinions sur cette autorité royale, qui, autrefois, était tout pour les royalistes, et n'est plus aujourd'hui pour eux qu'une fiction. » Voilà un singulier aveu dans la bouche de l'*Etoile*. Des paroles aussi mal-sonnantes seront sans doute démenties demain. Mais comment interpréter la phrase suivante qui se trouve dans le même article? « Assimiler la royauté française à la royauté anglaise, c'est dégrader la première et nous mener à une révolution. »

— Les recherches auxquelles l'arrestation de Fort a donné lieu prouvent l'adresse de la police de Paris. Le nommé Lacourt, lieutenant de Vidoc, part avec sa brigade, et d'après les informations qu'il a prises, il sait que l'assassin est lié avec un espagnol réfugié, ancien ministre des cortès, compatriote de M^{de}. Fort, et habitant une maison aux environs de Paris.

Lacourt arrive, dispose ses hommes attentifs aux signaux connus, entre et demande l'espagnol. Il est introduit dans un salon où celui-ci ne tarde pas à le joindre. Il était très-matin. Lacourt s'approche d'un air mystérieux, et dit : « Nous sommes seuls, monsieur, je puis parler? — Oui, monsieur. — Eh bien! j'ai enfin réussi : voici de Fort, un passeport, et à deux pas d'ici une chaise de poste; que M. Fort cède aux vœux de ses amis, prévenez-le de se soustraire au plutôt au danger qui le menace. »

L'espagnol prie Lacourt de passer dans un arrière-cabinet, et fermant la porte à double tour, il crie à son domestique de lui donner ses armes pour faire expliquer ce monsieur. Lacourt tire une paire de pistolets, et lui dit : je suis à l'abri de toute surprise, vos armes sont inutiles, ne bougez pas. » il va à la fenêtre, l'ouvre, donne un coup de sifflet, et en un instant la maison est cernée et envahie.

L'Espagnol vit à qui il avait affaire, il s'excusa sur sa conduite dictée par la prudence; il doit se garantir des pièges de la malveillance; il veut se montrer digne de l'asile que la France lui accorde. Une explication s'ensuit entre eux deux; L'Espagnol ignore le crime de Fort; il ne l'a même pas vu; on fait d'exactes perquisitions; inutiles puisque Fort n'y était pas, et Lacourt se retire, étonné d'avoir trouvé aussi fin que lui. L'ex-ministre avait la police de Madrid dans ses attributions.

C'est à Guyancourt que l'assassin Fort a été découvert et arrêté. En sortant de chez M^{me}. Lemore, il s'était rendu rapidement à Versailles, et là, il s'était défilé des vêtements qu'on lui avait prêtés, et affublé d'une ample redingote brune. Poursuivi par ses remords, son premier mouvement, en arrivant à Guyancourt, fut d'entrer dans l'église et de se précipiter au pied des autels. Le curé, touché de son état, sans pouvoir en pénétrer la cause, lui donna quelques consolations, qui parurent relever son courage. Il s'éloigna bientôt de ce lieu, pour aller se coucher dans la maison qui devait lui servir d'asile. Il venait de se jeter sur un lit, et parcourait en recueil de *Pensées chrétiennes*, lorsqu'un agent supérieur de la police, déguisé, entra dans sa chambre. Sous la blouse et le large chapeau qui le couvraient, Fort le reconnut tout de suite, et s'écria avec amertume : Je suis perdu! M. Vidoc, ajouta-t-il, vous le voyez, je suis sans armes et hors d'état de me défendre. Ne craignez aucune résistance, je suis à vous. Il s'habilla aussitôt.

Sans chercher à expliquer on à excuser son forfait, Fort a déclaré froidement qu'il n'avait jamais eu la pensée d'attenter aux jours de M. Gatigny; mais que son projet était de pénétrer dans son cabinet qui est attenant à l'appartement de l'intendant général, pour y mettre en ordre ses papiers et s'y donner la mort. Conduit dans ce cabinet, il a répondu avec beaucoup de sang-froid à toutes les interpellations qui lui ont été adressées. Ses comptes se sont trouvés parfaitement en règle. Une armoire contenait un dépôt d'argent qu'il a déclaré appartenir à S. A. R. Mgr. le duc de Bourbon; à côté se trouvait une somme assez considérable qui lui appartenait; et dont il a demandé que la remise fût faite à sa malheureuse femme, ce qui ne lui a pas été refusé. Il n'a pas fait difficulté de reconnaître tous les instrumens qui ont servi au crime, et a lui-même indiqué au procureur d'office le trajet de sa fuite.

Fort est âgé de 42 ans; il a servi plusieurs années en Espagne dans les gendarmes d'élite. Lorsque nos troupes évacuèrent ce pays, il ne suivit pas l'armée, et il parvint à s'établir aubergiste et à se marier avantagèrement. Le retour de Bonaparte ayant forcé nos princes à quitter momentanément la France, le duc de Bourbon se retira en Espagne, et Fort eut le bonheur de lui rendre quelques services, dont S. A. R. conserva un reconnaissant souvenir. Il rentra en France avec le prince, qui le fit placer dans la maison de son père, sous les ordres de M. de Gatigny.

L'instruction de l'assassinat de Vincennes a été terminée. M. Papavoine a subi un dernier et long interrogatoire dont il a demandé qu'on abrégât la durée. Pendant cet interrogatoire, et à plusieurs reprises, on a vu des larmes rouler dans les yeux de Papavoine. Son organe étant moins assuré et plus faible que jusqu'à ce jour.

Cours de la bourse du 10 novembre. — 5 p. c. cons. 101 fr. 55 c. Empr. royal d'Espagne, 57; act. de la banque, 1967 50. La fin du mois, à 3 h. était à 101 fr. 95 c.

AFFAIRES DE GRÈCE.

Missolonghi, le 21 septembre. — Dans le n^o. 18 du *Télégraphe* nous avons publié le manifeste du gouvernement au rapport des bâtimens nolisés par l'ennemi : ce manifeste donna lieu à des explications demandées, surtout par le cabinet d'Angleterre; au lieu d'entrer dans les détails de ces explications nous publions ici le nouveau manifeste du gouvernement qui a rapport à même sujet.

GOVERNEMENT PROVISOIRE DE LA GRÈCE.

Le président du pouvoir exécutif. Le gouvernement grec n'ayant d'autre soin que celui de la conservation de la nation hellénique, pour éviter tout ce qui peut produire la perte de celui-ci, a publié, d'après les informations qu'il avait reçues, la proclamation du 27 mai, qui regardait les vaisseaux de commerce européens qui étaient frétés à Constantinople et à Alexandrie, pour transporter en Grèce des troupes ennemies. Mais le gouvernement ayant appris que les susdits bâtimens ne transportent pas des troupes ennemies, mais des munitions de guerre, des nourritures, etc., et comme le gouvernement grec prend soin à ce que la neutralité et le droit des gens soient observés dans le commerce avec toute la précision possible et autant que le droit de la guerre peut le permettre.

Ordonne : 1^o Les vaisseaux européens frétés par l'ennemi pour transporter des armes, des munitions de guerre, des chevaux, des nourritures et toute autre chose à l'usage de l'ennemi, sont soumis aux règles de la neutralité, et seront traités par nos forces navales d'après l'usage qui existe en pareilles circonstances parmi les puissances européennes.

2^o La présente sera communiquée aux amiraux de la force navale hellénique, et publiée par la gazette du gouvernement. On en enverra des copies à tous les consuls, vices-consuls et agens des puissances européennes qui se trouvent dans l'Archipel hellénique.

A Napoli de Romanie le 15 août 1824.

Le président, G. COUNDOURIOU.

Le secrétaire-d'état provisoire, P. G. RODRIS.

CONSTANTINOPLE, le 8 octobre. — Le 4 de ce mois le capitain-pacha réuni à la flotte égyptienne, et désespéré des échecs qu'il avait précédemment essuyés, fit une nouvelle tentative contre Samos, elle échoua complètement, les Grecs vainqueurs poursuivirent la flotte turque jusqu'à Mitylène, où ils incendièrent 5 ou 6 frégates, le capitain-pacha se refugia ensuite dans les dardanelles. Depuis, 7 bâtimens de guerre de sa flotte et 30 transports sont été brûlés ou coulés à fond. (Journaux Allemands.)

INTERIEUR.

LIÈGE, LE 13 NOVEMBRE.

Les candidats nommés à Dordrecht pour la place de commissaires de la Société belge de commerce, sont MM. Ruben Vogelsang et Gérard Manritz.

— On nous annonce que Sarthé doit reparaitre mercredi prochain sur notre scène. *Michel et Christine*, le *Solliciteur* et *Werther*, ne manqueront pas d'attirer la foule des ricurs.

Cette représentation est au bénéfice de Sarthé.

EXTRAIT DES JOURNAUX ANGLAIS ARRIVÉS CE MATIN. (*)

Les journaux anglais qui nous arrivent à l'instant ne contiennent pas de nouvelles ultérieures de la victoire de Bolivar qu'on a annoncée il y a une huitaine de jours. Nous en extrayons un résumé des derniers événements de Grèce depuis le 6 septembre, et quelques extraits de correspondances particulières françaises et espagnoles.

GRÈCE. — On mande d'Odessa, 15 octobre, que des lettres de Constantinople des 9 et 10 septembre, apportent les nouvelles suivantes :

Après la bataille de Samos, une nouvelle action a eu lieu le 10 septembre près de Stanchio et de Boudroun; les Grecs ont brûlé la belle frégate *Africa*, une corvette, deux bricks, et pris seize vaisseaux de transport. Huit vaisseaux grecs ont été endommagés et envoyés à Samos; ils ont eu 150 hommes tués ou blessés. Il y a eu ensuite une troisième action près de Patmos, dans laquelle les Grecs ont brûlé deux frégates et quatre bricks. Trois jours après, dans un autre combat encore, les Grecs ont brûlé trois frégates et pris quatre bricks à la flotte turque. Plusieurs vaisseaux de transport sont tombés entre leurs mains. C'est dans cette bataille qu'ils ont fait prisonnier le célèbre Ismael-Gibraltar et le beau-frère du pacha d'Egypte. Les Turcs ont offert 200,000 piastres espagnoles pour la rançon d'Ismael-Gibraltar, mais l'amiral Miaulis a demandé huit frégates et tout ce que le prisonnier avait sous son commandement. L'amiral continue à poursuivre le reste des deux flottes, et les a tellement harassées, que le capitain-pacha a eu de la peine à atteindre les Dardanelles avec son propre vaisseau, une seule frégate et huit vaisseaux de transport.

Le capitaine Bosselatos, arrivé ici (à Odessa), confirme ces nouvelles de Constantinople; il est entré aux Dardanelles le même jour que le capitain-pacha, et ajoute que la flotte grecque continue à poursuivre les vaisseaux dispersés des Turcs. D'après le capitaine Bosselatos, le fils du pacha d'Egypte, que des nouvelles antérieures avaient confondu avec le prisonnier dont nous avons parlé plus haut, parviendra probablement à échapper aux Grecs.

Nous attendons des nouvelles plus détaillées des victoires des Grecs, et de la manière dont ils ont terminé cette illustre campagne. Leurs succès sur terre n'ont pas été moins brillans. Ils ont dispersé l'armée turque commandée par Dervich-pacha, qui a été dangereusement blessé, avec huit cents hommes, laissant son artillerie et ses bagages aux mains des Grecs.

Des lettres de Marseille confirment la nouvelle des défaites récentes de la flotte turque et égyptienne. Le nombre des prisonniers est si grand, que chaque famille à Napoli de Romanie a des esclaves turcs.

Des lettres de l'agent de Lloyd à Malte, arrivées à Londres aujourd'hui (9 novembre), confirment la nouvelle annoncée par l'*Observateur autrichien* et démentie par *The Courier*, relative au lord commissaire des Isles Ioniennes, sir ADAM, qui, quoiqu'il ait dit ces journaux, s'est réellement transporté sur le continent grec.

(*) Les personnes qui voudraient prendre des arrangements pour la lecture des journaux anglais, peuvent s'adresser au bureau de cette feuille.

FRANCE. — Une lettre particulière de Paris, 6 novembre, parle de la grande sensation qu'a produite l'arrestation de M. le professeur Cousin, par le gouvernement prussien. La cause en est généralement attribuée à M. Franchet, qui a désigné M. Cousin à la police prussienne, comme étant affilié aux sociétés secrètes de l'Allemagne, et entretenant une correspondance suivie avec les professeurs suspects de ce pays. Le baron de Damas semble prendre grand intérêt à cette affaire et a promis d'y intervenir d'une manière efficace au près du gouvernement de la Prusse. Il n'y a qu'une voix aux Tuileries sur cet acte de violence si outrageant pour la France. Cette manière de voir de la cour peut être attribuée en partie aux prétentions que vient d'élever récemment le cabinet de Berlin, par lesquelles il demande de nouvelles indemnités à la France. On croyait que le résultat de toutes ces réclamations avait été irrévocablement fixé par le traité de 1815; mais la Prusse prétend tirer profit de quelque article secret ou équivoque de ce traité, et demande à être dédommagée du dégât causé par les troupes françaises dans les habitations royales de Berlin et de Königsberg. On a d'abord fait monter ce dédommagement à 60 millions de francs, mais sur les représentations du gouvernement français, il a été réduit à trente-huit. Malgré cette diminution, le cabinet des Tuileries est bien éloigné de se rendre à de pareilles prétentions; et c'est cette situation, d'esprit à l'égard de la Prusse, qui produit l'ardent intérêt que la cour porte à M. Cousin.

Un ancien officier a été arrêté ces jours derniers dans la rue du Mail.

ESPAGNE. — Des lettres de Bayonne du 31 octobre, disent qu'une affaire sérieuse a eu lieu ces jours derniers entre les royalistes et les constitutionnels, à Fuenta del Reyna, à trois lieues de Pampelune; plus de 40 personnes y ont été tuées ou blessées. De semblables affaires se sont passées en Estramadure; et l'on assure que plus de 600 constitutionnels bien armés se trouvent maintenant aux environs de la Sierra-Morena.

On mande de Gibraltar que O'Donnell, gouverneur des ligues espagnoles, a été destitué de la présidence de la commission militaire chargée de punir les délits politiques commis dans la juridiction qu'il commande. Cette commission siège maintenant à Séville, et le motif de ce changement est dit-on, l'inhumanité de la conduite d'O'Donnell. L'affaire de Tarifa eut lieu le 19 août; le 22, ce pacha espagnol fit fusiller 32 personnes, sur le champ, sans aucune forme de procès. Il avait été défendu aux habitants d'Algésiras d'ouvrir ni portes ni fenêtres avant la fin de cette boncherie. Le jour suivant eurent lieu encore 25 exécutions et ainsi de suite jusqu'à cent. Parmi les victimes destinées à la mort, se trouvait une mère de famille, accusée d'enthousiasme pour les libertés de son pays. Cette femme était enceinte, O'Donnell ordonna qu'elle fût détenue dans un cachot, pour être exécutée immédiatement après son accouchement. Elle s'y trouva encore, lorsqu'on nous a écrit les dernières nouvelles d'Algésiras. L'indignation que ces atrocités ont excitées en Andalousie, commence à inquiéter le gouvernement de Madrid. On dit qu'O'Donnell a envoyé des messages très outrageans au gouvernement et à plusieurs officiers de la garnison de Gibraltar. On a transmis à l'égard des plaintes à Madrid.

Vingt-neuf articles composent le code pénal, octroyé par notre régence au théâtre de cette ville. Spectateurs, entrepreneurs, régisseurs, acteurs, employés du spectacle, cochers même, chacun y trouvera tracés les devoirs et les obligations qui lui sont imposés. Des amendes qui peuvent s'élever depuis trois florins jusqu'à 50, et si besoin est, la chambre d'arrêt ou la prison, assurent l'exécution des divers dispositions de cet arrêté. Pourquoi ces vingt-neuf articles où l'on semble avoir tout prévu, de peines les bons ou mauvais jetés sur la scène en l'honneur des artistes étrangers, jusqu'aux rhumes ou caprices de nos actrices, ne cherche-t-on vainement un seul relatif à la propreté extérieure de la salle? Au reste les habitués du théâtre applaudiront comme nous à l'article 10, et feront des vœux pour sa pleine et entière exécution; le voici :

« L'entrepreneur réglera et variera le répertoire de manière à satisfaire le public. »

Ainsi il est bien probable, que de quinze jours au moins, nous verrons point reparaitre les vaudevilles ou opéras qui ont déjà été donnés deux fois en deux semaines.

LETTRE SUR LA BELGIQUE.

Liège, le 11 novembre 1824.

Monsieur,

Comme vous l'avez dit et répété plusieurs fois dans votre journal, ce n'est pas à la contemplation passive et stérile des événemens qui se passent autour d'elle que doit se borner une nation sage et soigneuse de son avenir. Il est utile d'étudier les événemens contemporains, les progrès et les leçons de l'éducation politique des contrées voisines. Là se trouvent, là vi-vent des leçons que l'histoire même ne peut nous donner, parce que au-ant d'aujourd'hui entre la situation de tous ou presque tous les peuples du monde civilisé. Mais cette étude serait vaine, ces leçons seraient perdues si la nation observatrice ne reportait ses regards sur elle-même; si, se contentant à une érudition trop facile, elle ne venait jamais à y découvrir les leçons qu'elle en peut tirer pour sa propre conduite et les enseignemens qu'elle y peut rencontrer pour une éducation réelle et solide, pour ce que nous appelons une éducation de peuple. Ce but elle n'a qu'un seul moyen de l'atteindre c'est de se comparer chaque jour aux autres, se mettre pour ainsi dire, continuellement en scène à ses propres yeux, et ainsi, face à face avec elle-même, se pénétrer et, si je puis le dire avec Montesquieu, se tâter pour reconnaître et ses forces et ses maux.

Je ne sache point à mille lieues de distance, d'objet plus important aujourd'hui dans l'étude et dans la connaissance des peuples, que les divers effets que la civilisation a produits chez eux, et parmi ces effets le rapport des idées de la nation aux institutions politiques du pays, c'est-à-dire

l'esprit public. L'esprit public, premier effet de la civilisation nationale, est tout pour les états de nos jours; le climat, les mœurs, la forme des gouvernemens même et toutes les influences regardées comme si puissantes autrefois, se rassemblent toutes aujourd'hui en ce seul point. De Lima à Pétersbourg, c'est d'après lui que les nations se jugent et s'apprécient; ce sont ses divers degrés qui les subordonnent les unes aux autres dans la pensée de l'observateur. Là se lit l'avenir des nations, avec leur espoir et leur craintes. Sans l'esprit public, tout s'isole dans l'état, tout se corrompt, se ternit, s'affaïsse et descend par degrés jusqu'à la torpeur, si ce n'est jusqu'à la mort; avec lui tout se relève, tout se réunit, tout se tient, tout renaît au sentiment de la vie, tout vit, en un mot, de cette vie heureuse et forte qui fait marcher les nations dans la carrière indéfinie de la perfectibilité humaine.

Voilà, Monsieur, l'objet qu'il m'a semblé utile d'étudier en Belgique j'ai voulu observer mon pays avec indépendance et sans prévention, non du regard aveugle de l'amant qui adore les défauts de sa maîtresse, mais de l'œil sévère et consciencieux de l'ami qui veut le bonheur, qui veut la gloire de son ami. Si mes observations vous paraissent justes, donnez-les au public. Qu'il vous importe peu de savoir à qui elles plaisent ou déplaisent; soyons vrais, Monsieur, adienne que pourra. C'est ma devise politique, vous ne perdrez rien à l'adopter, et je suis sûr que vous n'y répugnerez pas. Espérons beaucoup de l'homme, mais ayons peu de chose à craindre ou à désirer des individus.

Je compte, à des intervalles plus ou moins réguliers, vous écrire quelques lettres sur les diverses influences auxquelles l'esprit public est soumis en Belgique, distinguer celles qu'on peut avoir à redouter, de celles que nous devons tous aider et favoriser, étudier les progrès que nous pourrions faire dans cette carrière et enfin le point où nous sommes déjà parvenus.

L'esprit public est l'intérêt raisonné que tous les individus portent aux affaires générales de la nation. D'après le degré d'intensité de cet intérêt, et d'après le plus ou moins de raison qui le guide, l'esprit public languit ou se ranime, se fortifie ou s'égare. Chez les peuples de l'antiquité grecque et romaine, l'intérêt des affaires publiques a dû commencer par être très-grand; d'abord, parce que, par suite de l'esclavage qui existait chez eux et de la simplicité première de leurs besoins, chaque citoyen n'avait, pour ainsi dire, que des affaires publiques. On en sait d'autres causes encore, mais surtout la forme simple de leur gouvernement et le peu d'étendue qu'avaient ces jeunes états. Dans l'enceinte étroite d'une famille, on conçoit que chaque membre porte un grand intérêt aux affaires qui leur sont communes à tous, parce que chacun y sent l'effet individuel d'une mesure générale, parce que chacun aussi y sent l'influence que peut avoir son vote ou ses conseils. Il en est de même dans les petits états populaires, tant qu'il suffit à chaque citoyen d'ouvrir les yeux pour reconnaître l'effet direct que lui, individu, il exerce sur les affaires générales de la nation, et l'effet inverse des mesures générales sur son propre sort. Mais plus tard, lorsque la forme populaire a disparu ou lors seulement que les états se sont mêlés et agrandis, le rapport de chaque individu à la nation entière s'est rétréci, s'est éloigné, est devenu compliqué et obscur; l'intérêt a langué, l'esprit public s'est endormi, et son dernier souffle s'est éteint sous le despotisme, où tous les individus ne sont rien devant le seul qui est tout.

Aujourd'hui que le despotisme a reculé devant les lumières, l'esprit public se réveille lentement de son long sommeil. Mais pour recouvrer son antique énergie, il a besoin d'être bien plus éclairé qu'autrefois. Par l'étendue de nos états modernes, par l'influence de vieilles idées, mais surtout par la complication de nos formes de gouvernement, les rapports de l'individu à la nation, de la partie au tout comme du tout aux diverses parties, restent encore difficiles à saisir. C'est donc des lumières qu'il faut tout attendre; voilà l'influence universelle qu'il nous faut appeler et servir, et qui doit finir par apprendre à chaque individu que les affaires de la nation sont les siennes.

Mais comme cette cause, par sa généralité même, se divise en diverses branches pour chaque nation, et qu'elle peut elle-même être soumise à des influences particulières, c'est cette étude de détail qui me paraît surtout importante. Je tâcherai, monsieur, suivant mes forces et les vœux que je viens de vous exposer, d'en commencer un essai dans ma première lettre.

Je suis, etc.

D. M. A. P.

CHARADE.

Sous mon premier, d'éponges surchargé,
En un malencontreux passage,
Pauvre animal, tu périr submergé!
Aussi pourquoi ton maître si peu sage
Ne te fit-il sur mon entier
Traverser mon dernier!

Le mot de la dernière charade est *Feuilleton*.

ADJUDICATION de la 5^e. route royale de la Vesdre, comprise entre Verviers et Dolhain-Limbourg.

En vertu de l'arrêté de sa majesté du 20 septembre 1824, n. 55, il sera procédé le jeudi 25 novembre courant, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, pardevant M. le Gouverneur de la province, et MM. les membres de la commission des actionnaires, en présence de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, et sous l'approbation ultérieure du ministère de l'intérieur, de l'instruction publique et du waterstaat, à l'adjudication des travaux pour la construction de ladite partie de route.

Cette partie est divisée en deux lots pour la route même :

- 1^{er}. Lot De Verviers au pont à construire sur la Vesdre, près de la foulerie du sieur Bourhon.
- 2^e. Lot. Dudit pont à Dolhain-Limbourg.

Le 3^e. lot, comprend les travaux d'art à faire sur toute cette partie de route.

Cette adjudication se fera par soumission et aux enchères. Les devis et pièces d'après lesquels l'adjudication aura lieu, sont déposés à l'hôtel du gouvernement à Liège, à ceux des gouvernemens des provinces du Brabant méridional, de Namur et de Limbourg, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef du Waterstaat, de MM. les commissaires de districts, et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Liège, porte St-Léonard n. 244, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

A Liège, le 13 novembre 1824.

Le conseiller d'état, gouverneur de la province de Liège, chevalier de l'ordre du lion belgeque, etc.
(Signé) Comte de LIEDEKERKE.

VILLE DE LIEGE.

Récensement à domicile des patentables.

Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté de Monsieur le conseiller d'état gouverneur de cette province en date du 22 septembre dernier, informant leurs administrés qu'en exécution de l'art. 36 de la loi du 22 mai 1819, le recensement général à domicile des personnes passibles du droit de patente, s'effectuera à dater du 15 de ce mois, par les inspecteurs de police et les porteurs de contraintes à ce délégués dans leurs quartiers respectifs.

Il sera dressé de cette opération un procès-verbal dans lequel seront indiquées les personnes qui ne seraient pas dûment patentées.

A l'hôtel-de-ville de Liège, le 2 novembre 1824.

L'échevin, chevalier de BEX.
Par la régence, le secrétaire, SOLEURE.

La taxe du PARL est la même que celle de la semaine dernière.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 11 novembre.

Naissances : 2 garçons, 1 fille.

Décès : 1 garçon, 2 hommes; savoir :

Jean-François Chevalier, âgé de 80 ans, archiviste de la province, rue du Palais, veuf de Thérèse Demany.

Henri-Joseph Dawance, âgé de 60 ans, ébéniste, rue des Ecoliers, époux de Françoise Remy.

Du 12.

Naissances : 2 garçons, 1 fille.

Décès : 1 garçon, 2 filles.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Aujourd'hui dimanche, 14 novembre 1824, pour le second début de M. Lalande : JOSEPH EN ÉGYPTÉ, opéra en trois actes, musique de Mehul, paroles d'Alexandre Duval.

Le spectacle sera terminé par le ROSSIGNOL, grand opéra en un acte, musique de Lebrun, paroles d'Etienne.

M. Lalande remplira les rôles de Jacob et de Mathurin.

Incessamment le MARI A BONNES-FORTUNES.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. F. PERET, fils, rue Ste.-Ursule, à la Balance, recevra ce matin des huîtres anglaises très-fraîches.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huîtres angl. très-fraîches.

Chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huîtres anglaises très-fraîches.

VENTE DE BEAUX DRAPS.

Administration des contributions directes, droits d'entrée de sortie et des accises.

(231) Le jeudi 18 novembre 1824, à onze heures du matin, il sera vendu à l'entrepôt royal, rue Hors-Château, à Liège, argent comptant, deux pièces de beaux draps, une noire et une couleur soie foncée, lesquelles seront à voir deux heures avant la vente.

(233) Jeudi le 2 décembre 1824, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE procédera, par la voie des enchères publiques au Couvent, à Jupille, 1^o. à la vente d'un bâtiment formant une grange et deux étables, pour être démolis, attenant au dit Couvent; 2^o. à la location de l'habitation pour le fermier, et étable faisant partie du même Couvent, avec jardins, vergers, prés et terres en dépendant; contenant le tout ensemble deux bonniers, deux verges et onze petites ou 185 perches 495 palmes. S'adresser au dit notaire ou à l'instituteur du dit Couvent.

Une bonne nourrice, de la campagne, cherche à se placer. S'adresser rue St-Séverin, n. 714, à Liège.

ECOLE ROYALE PRIMAIRE DE LIÈGE.

La commission de surveillance et de direction de l'école royale primaire, à l'honneur de prévenir le public qu'à commencer de trimestre prochain (1^{er} décembre), elle fera ouvrir, à ladite école, une classe particulière pour les filles.

Elle prévient les parents qui, pendant le cours du dernier trimestre, ont fait inscrire leurs enfans, pour être admis aux leçons le 1^{er} décembre 1824, qu'elle se réunira au local de l'école, mardi 23 novembre courant, à midi; elle les prie de lui présenter alors les élèves aspirants. Les personnes qui désireraient encore, que leurs enfans y fussent admis à cette époque, peuvent s'adresser, avant la séance susdite, chez l'instituteur Stapper, rue de l'Etuve, n. 706.

Le président de la commission de surveillance et de direction, U. HUGUENIN.

Par la commission :

Le membre et secrétaire, ROUVEROY.

H. RONGIER, imprimeur, Outre-Meuse, n. 1137, informe qu'il vient de recevoir un assortiment complet de romans : tels que les œuvres de Walter-Scott, lord Byron, les prosateurs français, etc.; il reçoit en outre toutes les nouveautés qui paraissent. On peut se procurer son catalogue gratis : Le prix de l'abonnement est d'un franc cinquante centimes par mois et 10^{ct}. par volume. Il vend, papiers, plumes, encres, etc.; imprime mémoires, thèses; vend aussi livres de piété, d'éducation, et généralement tout ce qui concerne son état, à des prix très-moderés.

Capitaux à placer sur billets, hypothèques et rentes, rue sur Meuse, n. 337, à Liège.

(226) A vendre une petite chaudière d'environ 3 hect., avec son chapiteau et serpent. S'adresser quai d'Avroy, n. 613.

(181) Magasin à prix fixe, en gros et en détail.

Le Sr. J. Fr. COULON, négociant, domicilié à Bruxelles, est présentement déballé rue Souverain-Pont, n. 316, à Liège.

M. DUMOULIN, rue Souverain-Pont, n. 580, vient de recevoir une grande quantité de couques de Dinant, qu'il vend à six sous la livre, telles qu'elles se fabriquent à Dinant.

La vente des rentes et des immeubles situés à la Boverie, qui avait été annoncée dans la feuille du 12 cour., pour le 25 décembre, au bureau de M. le juge-de-paix du quartier de l'Est de cette ville, aura lieu le 25 novembre à 10 heures du matin (et non le 25 décembre) au bureau du juge-de-paix susdit.

(228) Les enfans et petits-enfans de feu Laurent Maigray, assistés du subrogé tuteur, feront vendre publiquement devant M. le juge-de-paix de Herve, au lieu de ses séances, chez monsieur GEORGE, à Herve, le mercredi 24 novembre courant, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire LEBES, commis pour recevoir les enchères, par jugement du tribunal civil, du 19 octobre écoulé, une ferme sise à Bouxmont, commune de Charneux, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin potager et trois prairies, fonds de première classe, contenant 525 perches 755 palmes (6 bonniers 12 verges petites), sous les conditions, reprises au cahier des charges, dont on peut prendre inspection en l'étude dudit notaire, à Herve.

(123) J. B. DUMONT, marchand, à l'enseigne de la Couronne de Roses, rue Vinave-d'He, vient de recevoir une grande quantité de jouets d'enfans.

Son magasin est, en outre, amplement fourni de coton filé, écri, blanchi, couleurs unies et mêlées, de laines filées à tricoter et à broder; de fil et soie à coudre, de bonneterie en tout genre; bas, bonnets, robes d'enfant, gilets, etc. Le tout en première qualité et au prix le plus modéré.

(225) A louer, pour en jouir de suite, une belle et grande maison, avec vastes magasin et jardin, située rue derrière le Palais, n. 74. S'adresser n. 71, même rue.

Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, chez D. D. VRANCKEN, professeur d'arithmétique et de tenue des livres, rue Souverain-Pont, n. 596, à la fabrique de chocolat, où l'on vend chocolat de toutes qualités; à la vanille, à la cannelle, idem tonico-pectoral, au lichen d'Islande, analeptique au salep de Perse.

Mercredi 17 novembre, vers deux heures de relevée, le notaire PIRGHAYE, résidant à Chénée, vendra à crédit, les coupes de futaye croissant dans le bois de Colinster.

Bel appartement à louer, composé de 4 chambres au premier, une belle salle en bas, et chambres pour domestiques n. 728, Marché Neuf.

(217) M. Jean-Henri-Joseph RAIKEM, sans profession, et la dame Marie-Marguerite-Joseph LOUMAYE, son épouse, demeurans à Liège, rue Table-de-Pierre, déclarent que par acte du neuf janvier mil huit cent vingt-quatre, enregistré à Liège le même jour, ils ont dérogé aux anciennes coutumes du pays de Liège qui réglaient leurs droits matrimoniaux, et établi qu'à l'avenir il y aurait entre eux, séparation de biens meubles et immeubles. En conséquence toutes dettes faites ou à faire par l'un ou l'autre des dits époux seront supportées par celui qui les aura contractées. M. M. J. LOUMAYE.
Liège le 9 novembre 1824. J. RAIKEM.

Joli appartement à louer dès à présent, garni ou non avec remise, écurie et la jouissance d'un grand jardin ayant la plus belle vue; s'adresser chez les Dites MAHOUX et de SARTORIUS, rue Souverain-Pont, n. 319.

A louer dès à présent, une belle et spacieuse maison de commerce sise sur le Grand-Marché enseignée de la Balance d'or, n. 24.

(214) Lundi quinze novembre 1824, à une heure précise de relevée, et le lendemain, s'il y a lieu, dans le chantier des Srs. L. Delvaux, F. Doneux et sœur, sur Avroy, le notaire DELVAUX vendra une quantité considérable de bois sciés de toutes espèces; savoir : une très-grande partie de planches et quartiers de chênes, dont une partie fort sèche, de toute longueur depuis 10 jusqu'à 20 pieds; beaucoup de barreaux, fongures et feuillots; une très-grande quantité de belles planches et quartiers de hêtre, et de planches et lattes de bois blanc; une quantité extraordinaire de wères, terrasses et posselets; beaucoup de gros horrons d'orme et de chêne, belles raies de sapin pour faire des toits en tuiles, etc., etc. Argent comptant.

(230) A louer ensemble ou séparément une partie des bâtimens de l'ancien hospice de St. Abraham, rue Féronstrée; savoir : 1^o. l'aile à gauche en entrant; 2^o. une belle pièce à côté du bureau de la recette; 3^o. et quatre grandes caves dont deux dépendent l'une de l'autre. S'adresser au concierge pour l'indication des objets à louer, et à la commission des hospices pour les prix et conditions.